

PRÉFECTURE
DE
LA DORDOGNE

2^e DIVISION

3^e Bureau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AP/SL

PÉRIGUEUX LE 13 OCTO 1947 184

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

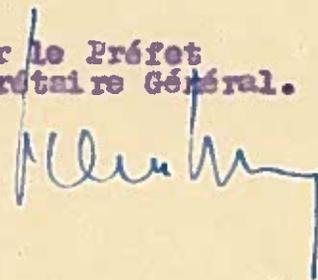
A MONSIEUR DE CHALUP
Inspecteur des Sites
Chambre de COMMERCE
B R I V E (Corrèze)

J'ai l'honneur de vous informer que,
par arrêté en date du 10 Septembre 1947, M. le Ministre
de la Jeunesse, des Arts et des Lettres a inscrit sur
l'Inventaire des Sites Pittoresques l'ancien cimetière
de la commune de SAINT PIERRE D'YRAUD, propriété commu-
nale :

Parcelles cadastrales visées :

I25 - I26 - I27 Section E.

Pour Le Préfet
Le Secrétaire Général.



SAINT PIERRE D'EYRAUD
Site inscrit : Ancien Cimetière

